

Il nous fit d'abord visiter les parties de l'établissement dont un directeur est toujours fier : les cuisines bien tenues, les dortoirs d'une propreté méticuleuse, etc.

J'avoue que je ne m'amusais pas extraordinairement. Mais comme notre guide avait l'air très empressé après de ma cousine, j'en conclus que plus tard, il consentirait, par égard pour la visiteuse à conduire le visiteur dans les parties les plus reculées et les plus mystérieuses de cet enfer.

Quelques instants après, en effet, nous fûmes introduits dans le grand jardin dont j'ai déjà parlé. Malgré moi, je levai les yeux vers les fenêtres du grand corridor, et il me sembla voir la tête d'un gamin burlesque qui se cachait en grande hâte.

Il n'y avait absolument rien de changé. Une douzaine de demi-fous ça et là ; puis, sur sa borne, l'énorme personnage dont j'ai parlé.

A son aspect, j'éprouvai une émotion profonde. J'allais peut-être savoir ce qu'était l'immobilité malheureuse.

— N'y a-t-il aucun danger ? demanda ma cousine en mettant le pied dans le jardin avec sa fille.

— Aucun, madame, répondit mon ami. Ces pauvres diables sont tous guéris ou à peu près.

Nous continuâmes à avancer. Le hasard nous amena en face de l'homme ; celui qui ne bougeait pas. Il restait enroulé dans sa silencieuse immobilité, comme si nous n'eussions pas existé, comme si lui-même eût été de pierre.

— Savez-vous l'histoire de ce gigantesque muet ? demandai-je à mon ami. Il a sans doute fallu quelque inénarrable douleur pour terrasser cet hercule.

— Oui, je sais son histoire. Il se nomme Fèvre...

Mais Mlle Jeanne de sa voix argentine, coupa sans façon la parole au narrateur pour s'écrier d'un petit ton d'autorité :

— Ah ! tu sais des histoires, monsieur ? Alors tu m'en conteras quand nous aurons fini, dis ?

A l'instant même, le géant redressa brusquement la tête et tourna les yeux de notre côté, il pouvait avoir quarante ans. Sa figure, sur laquelle je jetai un regard avide, respirait une terrible énergie. Quoiqu'il fut encore assis, sa stature me parut plus haute encore que je ne l'avais cru.

Il regarda de notre côté. Mais il ne voyait évidemment que la petite Jeanne. Il la dévisageait littéralement des yeux. Une flamme sombre, dans laquelle on devinait un embryon de joie, brillait sous sa paupière. Il avait ouvert la bouche comme pour pousser un cri.

Pendant quelques secondes il resta ainsi sans bouger, les mains en l'air, la respiration suspendue. Toute sa vie était dans ses yeux, je ne saurais dire à quel point il me parut beau d'une beauté inculte mais incontestable.

J'étais enchanté que notre présence l'ait arraché à sa prostration. Il me tardait qu'il se développât tout entier et qu'il se montrât debout.

Il m'inspirait un intérêt que je ne m'expliquais pas et qui venait sans doute des romans que j'avais imaginés tant de fois en songeant à lui.

(A suivre.)

SERVICE SPÉCIAL

Versailles 19 janvier, 4 h. 40 soir.

L'invalidation, prononcée hier par la Chambre, de l'élection de M. le duc de Bisaccia a produit, dans les cercles de droite, une vive émotion qui a donné lieu au principal incident de la journée. Déjà, les membres de la droite s'étaient, dans leurs réunions, occupés à plusieurs reprises, des questions soulevées par les invalidations possibles de leurs dictions.

On sait quelle place tenaient ces préoccupations de la droite à la réunion de la Chambre ; elles furent s'affaiblissant lorsque la majorité abandonna tout projet d'invalidations en masse, mais elles reprirent plus vives, ces derniers jours, alors que ces invalidations étaient prononcées.

Aujourd'hui, à la suite de l'invalidation d'un des principaux chefs de la droite, elles ont pris une vivacité particulière.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 21 Janvier

— 82 —

LES Millions du Trappeur

GRAND ROMAN D'AVENTURES PAR LOUIS NOIR

DEUXIÈME PARTIE.

Les Manteaux-Rouges.

CHAPITRE XVI

Le bûcher.

Les deux mille guerriers des Pieds-Rouges brandissaient leurs armes en poussant avec fureur le cri de guerre de la tribu.

Ayant décidé l'attaque, les sachems se rendirent à la roche sacrée, espèce d'autel du sacrifice comme les Indiens en établissent un dans chaque camp.

La, avant le combat, quand ils se regardaient, ils se regardaient avec un intérêt qui n'était pas celui de la curiosité, mais celui de la reconnaissance.

Autant les Pieds-Rouges étaient bruyants, autant du côté de l'ennemi le silence était profond ; le contraste était saisissant.

Dans ces attaques contre des villages de peupliers, il y a un élément dramatique qui manque aux autres guerres.

Les femmes et les enfants, pris du vainqueur, sentent la terreur, les larmes, attendant que leurs destins soient fixés par le sort de la bataille.

Tout à tour elles espèrent ou s'encouragent, applaudissent, ont leurs encouragements, ou, coruscés par la défaite, elles gémissent leurs larmes sur leur tête, pleurant le sang versé et la liberté perdue.

La droite royaliste s'est réunie, à une heure, au local habituel de ses séances, hôtel de la Chasse.

Après avoir discuté ces questions d'invalidation, elle a admis le principe d'une protestation et était d'avis qu'il importait de se rendre à la réunion plénière des droites que provoquaient des membres de l'Appel au peuple pour concertar une action commune.

Cette réunion plénière des droites a, en effet, eu lieu vers les deux heures. La droite royaliste, le groupe de l'Appel au peuple, la droite, dite constitutionnelle, y assistaient.

La réunion s'est prolongée. La séance publique a été ouverte. Aucun membre de la droite n'a paru et l'on a interprété cette absence comme une protestation.

Cette interprétation était d'autant plus plausible que c'était là, en effet, un des moyens de protestation annoncés et discutés par les droites.

Vers les 3 heures, la réunion s'est séparée, les membres de la droite sont allés en séance publique.

On apprendrait alors qu'ils ne devaient soulever aucun incident aujourd'hui.

La réunion a décidé de garder le secret le plus absolu sur ses délibérations. Ses membres ont, en conséquence, tenu une discrétion complète vis-à-vis de leurs collègues.

Toutefois il résulte de renseignements que nous avons tout lieu de croire entièrement exacts que la réunion a examiné divers modes de protestation.

On parle de démissionner en masse et de quitter collectivement la Chambre. Ce projet a rencontré des partisans, mais a soulevé de nombreuses objections. Il n'a pas paru réunir la majorité des membres présents.

Dans cette protestation, s'il y a lieu encore, elle déclarera que les abus de la majorité lui empêchent de remplir le mandat qu'elle tient du suffrage universel.

Demain doit être tenue une seconde réunion, moins pour arrêter les termes de la protestation que pour se concerter sur les suites à lui donner.

Elles dépendront probablement beaucoup des décisions que prendra aujourd'hui la Chambre des députés au sujet des élections qui lui sont soumises.

Si la majorité invalide encore il est possible que la droite ne se contente pas d'une protestation ; elle pourra décider de quitter la salle des séances après lecture de la rédaction. Il est probable que, dans ce cas, elle rédigera et adressera un manifeste à ses électeurs dans lequel elle leur exposera les raisons pour lesquelles elle cesse de remplir effectivement le mandat qu'elle tient d'eux.

Telles sont les impressions qui dominaient aujourd'hui à droite.

Il serait peut-être téméraire de croire qu'elles ne se modifieront en rien d'ici à lundi.

Versailles, 5 h. 35, soir.

M. Millaud a déposé aujourd'hui, le rapport de la Commission sur le colportage ; il a vu cette après-midi M. de Marcère, ministre de l'Intérieur et lui a soumis le texte de son rapport.

M. de Marcère défendra le projet de la Commission.

Le rapport de M. Millaud confirme les indications que nous avons déjà données.

Tout individuellement le droit de colporter, sous l'obligation d'une déclaration préalable. Le réquis de cette déclaration doit lui être délivré dans les trois jours. Le colporteur est tenu de le montrer à toute réquisition des autorités compétentes.

Tout libraire ayant fait la déclaration édictée par le décret de 1870, peut exercer sans nouvelle déclaration pour lui ou l'employer à son gérant. Le journal a le même droit.

Le colportage accidentel n'est soumis à aucune déclaration. Tout colporteur qui s'est soustrait à la déclaration préalable est passible d'une amende de 16 à 200 francs ; en cas de récidive, il est condamné à 6 jours de prison.

(A suivre.)

Versailles, 19 janvier, 5 h. 55.

On sait que M. de Freycinet, ministre des travaux publics, a déposé un projet de loi tendant au rachat de diverses petites lignes de chemins de fer.

Des compagnies secondaires de chemins de fer d'intérêt général qui s'étaient formées dans la région du centre et du sud-ouest, ont éprouvé de graves mécomptes.

Deux de ces compagnies sont en faillite, les autres reconnaissent l'impossibilité de continuer leur exploitation.

Le gouvernement peut seul assurer au public la continuité du service de ces lignes en les prenant des mains des concessionnaires primitifs. Pour opérer une semblable rachat, il a paru équitable d'adopter, comme base, non la valeur commerciale actuelle des lignes, mais le montant des dépenses utilement faites pour leur établissement, sous déduction des subventions primitivement accordées.

Il importe toutefois de bien établir que ce n'est pas un rachat imposé par l'Etat, pour son profit.

La cavalerie de la tribu s'ébranla au bruit des voix de femmes qui lançaient l'imprécation à l'ennemi ; bientôt la terre sonna sous le trot des chevaux.

En autan de troupes qu'ils avaient de chefs, les Indiens se lançaient en avant, attaquant partout à la fois.

C'était une fante ; mais ils furent héroïques dans leur courage aveugle.

Les assaillants, admirablement commandés, ne firent feu qu'à bonne portée, lorsque les Pieds-Rouges lancèrent leurs coursiers au galop de charge.

On vit alors un rideau de feu incessamment renouvelé s'étendre devant les tranchées ; la fusillade crépita ; une pluie de balles fucha les guerriers qui subirent en un instant des pertes effrayantes.

Dès la première minute, leur impuissance éclata d'une façon navrante.

La mort les lauchait avec une effroyable rapidité.

L'instinct de la dispersion, qui est le fond de la tactique indienne, les sauva d'une perte fatale.

Ils s'éparpillèrent en tourbillonnant et firent précipitamment retraite, laissant près d'un tiers des leurs sur le sol.

Ils rentrèrent sombres et farouches ; les femmes baissaient la tête et désespéraient du salut ; la tribu se jugeait perdue.

preintendu, mais bien un rachat accordé à des compagnies en détresse, comme acte de pure bienveillance motivé par l'intérêt des populations.

Le paiement des dépenses utiles d'établissement, n'est donc pas, dans le cas présent, une obligation pour l'Etat, et ce, dès lors, constituer un précédent qui serait plus tard invoqué contre lui dans des situations analogues.

Ces principes établis et ces réserves faites, le gouvernement propose d'incorporer au réseau les chemins de fer d'intérêt local et après : de Bordeaux à La Selve, de Confolens à Rixidouil, d'Orléans à Chartres, de Chartres à Saint-Germain, de Chartres à Auneau, de Chartres à Broû, de Patay à Nogent-le-Rotrou, de Broû à Savigny, de la limite du département de l'Eure à Rouen, d'Evreux-ville à Evreux-Navarre, avec rattachement gare ouest, de Nouvelle à Saumur, de Montreuil-Bellay à Angers, de Fayes à Chalonnes, de Nantes à Machecoul, de Saint-Fazanne à Paimboeuf, de Saint-Hilaire à Pornic, de Machecoul à La Roche-sur-Yon.

L'ensemble de ces lignes atteint 2615 kilomètres.

Il est probable que le capital de rachat se composera d'une part de 255 millions environ à payer en deux ans et de 60 millions à payer en 3 ans ; en tout 315 millions.

Versailles, 19 janvier 6 h. 10 soir.

Le Conseil des ministres s'est réuni dans la matinée.

M. Dufaure a soumis à la signature du Président de la République le mouvement des procureurs généraux qui paraîtra probablement demain.

La situation extérieure ne s'est pas notablement changée. On ignore toujours les bases de la paix proposée.

La Russie n'a fait aucune communication à cet égard. Il est possible qu'on ne les ait pas encore arrêtées et qu'elle ait tenu avant de les arrêter à connaître les résolutions que pouvait annoncer le tsar de la reine d'Angleterre.

Les indications données par les journaux étrangers sur les bases de la paix sont considérées comme reposant sur des renseignements peu autorisés.

Il est exact que dans les échanges de vues qui eurent lieu entre les diplomates russes, autrichiens et anglais, l'Angleterre et l'Autriche, manifestèrent leurs désirs et appuyèrent sur la nécessité du règlement des affaires d'Orient si un traité devait intervenir de concert avec les puissances grandes et intéressées ; mais aucune note écrite n'a été remise.

Les avis de Constantinople indiquent que l'on s'attend à voir les Russes arriver jusque sous les murs de cette ville.

Des dispositions militaires en vue de cette éventualité se prennent activement. On poursuit les travaux de défense de la ville qui paraît du reste dans une situation stratégique et en un état de défense qui en rendront le siège difficile.

Versailles, 19 janvier, 6 h. 45, soir.

Le projet déposé par M. Pascal Duprat pour but de régler les conditions de la responsabilité ministérielle et présidentielle, de définir les cas où ces responsabilités peuvent être mises en jeu, de régler les formes de la procédure de la mise en accusation et des pénalités subséquentes.

La loi constituée inelle avait laissé ces points sans solution et décidait qu'une loi ultérieure en ordonnerait le règlement.

Le but de M. Pascal Duprat est de provoquer ce règlement.

Rome, 19 janvier.

La reine Marguerite, la reine de Portugal, les princes de Naples et de Portugal sont allés vers une heure trois quarts au Monte-Citorio.

Les Reines ont été reçues par des cris de : Vive la Reine Marguerite ! Vive la reine de Portugal !

A deux heures, le Roi accompagné du prince Amédée et du prince de Carignan et leurs suites est entré dans la salle.

Une ovation qui dura plus de cinq minutes leur fut faite.

La Reine et la Reine de Portugal, les Princes de Naples et de Portugal, l'archiduc Rénier, le Prince d'Allemagne, le maréchal Canrobert et leurs suites ont pris place sous la tribune de la Cour.

Le Garde des Sceaux a annoncé que le Roi avait réuni le Parlement pour prêter serment.

Le Roi a alors prêté serment selon la formule d'usage, au milieu de longs applaudissements. Ensuite le Garde des Sceaux, revêtu comme d'habitude de son habit de cérémonie, a lu les formules du serment et qui seront consacrées dans les archives de la Cour, de la Chambre et du Sénat. Puis les sénateurs, parmi lesquels le prince Amédée et le prince de Carignan et les députés ont prêté serment. Le nombre des députés était d'environ 400 ; les sénateurs étaient aussi très-nombreux.

Le Roi a prononcé une courte allocution souvent interrompue par des applaudissements.

Ensuite leurs Majestés et les Princes sont retournés au Quirinal, une foule immense applaudissait sur leur passage.

Il prit le commandement effectif de la tribu et l'organisa intellectuellement la défense.

Il espérait qu'à la faveur de la nuit, il parviendrait à s'emparer d'une redoute, à s'établir, à ouvrir ainsi un passage par lequel fuirait la tribu échappant à l'investissement.

Il fixa l'attaque pour la troisième heure après le coucher du soleil.

Dans le camp, l'activité, l'ardeur, les promesses de la jeunesse, avaient le ton d'un appel à la tribu. On pouvait espérer peut-être une victoire si l'enthousiasme renaissant des guerriers se maintenait.

Malheureusement, il survint, une heure après la nuit tombée, un incident qui changea les dispositions des Pieds-Rouges.

Un de leurs postes entendit dans l'ombre un appel proféré à mi-voix ; puis un homme s'avancer en rampant, répétant :

— Ne tirez pas !

Les Pieds-Rouges reconnurent en lui un de ces jongleurs ou sorciers qu'ils révèrent comme des hommes couverts par la protection du Grand-Esprit ; il appartenait à la tribu des Pieds-Noirs.

Il annonça qu'à l'insu des pirates, il venait en parlementaire.

L'usage veut qu'en pareil cas, un conseil s'assemble ; tous les sachems, tous les chefs doivent y assister.

Le sorcier fut donc conduit au milieu du camp ; le feu sacré fut allumé, et l'assemblée se forma avec l'espoir que le parlementaire apporterait de la part du Soleil-d'Or des paroles de paix.

Le Jaguar assistait à cette cérémonie, l'âme pleine de sombres pressentiments.

Deux ou trois Capsules de goudron de GUYOT, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée ; dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

Je ne saurais trop recommander ce remède devenu populaire et si efficace, au tant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 3 fr. 50 le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, de sirops, etc.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de GUYOT, exiger sur l'étiquette du flacon la signature GUYOT, imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Roubaix, pharmacie COILLE, 14, place de la mairie, et dans la plupart des Pharmacies.

1924

Cours officiels de la Bourse

19 janvier. — 5 heures 1/2 du soir

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

100 fr. de rente 100 75

Portefeuille (Commerce) 296.401.090 85

Paris 300.750.000

Bons du Trésor 388.749.643

Effets sur place 33.879.300

Avances sur lingots et monnaies 6.242.200

Avances sur lingots et monnaies dans les succursales 36.139.800

Avances sur effets publics français 30.298.490

Avances sur actions et obligations de chemins de fer 22.063.700

Avances sur actions et obligations des chemins de fer dans les succursales 18.447.900

Avances sur obligations du Crédit foncier 1.598.100

Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales 1.638.800

Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1875) 60.000.000

Rente de l'Etat de 17 mai 1834 10.000.000

Rentes disponibles 2.930.165 14

Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) et comprises dans le 100.000.000

Hôtel et mobilier de la Banque 4.000.000

Immobilisées dans les succursales 5.048.233

Dépenses d'administration de la Banque et des succursales 39.172 25

Emploi de la réserve spéciale 16.780.000

Divers 28.854.417 37

3.416.985.807 66

PASSIF

Capital de la Banque 182.840.000

Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857) 8.002.313 54

Réserves (Ex-banques dé-mobilisées) art. 10, loi du 9 juin 1857 2.980.750 14

Réserves immobilières de la Banque 4.000.000

Billets en porteur en circulation (Banque et succursales) 2.603.780.365

Arrangés de valeurs transférées ou déposées 6.341.378 9

Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales 53.771.242 03

Comptes courants du Trésor créditeur 157.825.743 48

Comptes courants de Paris 405.347.989 1

Dividendes à payer 38.547.002

Effets au comptant non disponibles 4.691.674

Escomptes et intérêts divers à Paris et dans les succursales 2.820.227 88

Récompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales 1.429.18 28

Réserve pour effets prorogés au souffrance 1.497.762 52

Divers 11.602.194 49

3.416.985.807 66

Certifié conforme aux écritures : Le Gouverneur de la Banque de France

laine en suint de la Plata de la nouvelle

PEREOLS RAFFINÉS.—(Les prix ci-après s'entendent pour partie premier coût) :

Diésel blanc, selon Payé 28 25 25 25

Janvier 28 25 25 25

Février 28 25 25 25

Mars 28 25 25 25

Avril 28 25 25 25

Mai 28 25 25